



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DE L'EAU
RHIN•MEUSE**

COMMISSION DES AIDES FINANCIÈRES

RÉUNION DU 3 DECEMBRE 2020

Relevé de décisions

La Commission des aides financières (CAF) du Conseil d'administration de l'agence de l'eau Rhin-Meuse s'est réunie le 3 décembre 2020 à ROZERIEULLES, sous la présidence de M. GEORGE.

Le quorum étant atteint, M. GEORGE ouvre la séance.

Approbation du projet de relevé de décisions de la séance du 10 octobre 2020

Le relevé de décisions est adopté à l'unanimité.

M. MARCOS présente le déroulé de la séance.

Présentation générale de la séance

La séance se caractérise par un montant total de 26 M€ d'aides proposées pour 80 dossiers de regroupement comprenant 113 aides.

Les lignes 18, 16 et 25 sont prédominantes.

Quatre points sont à noter :

- 1,3 M€ d'aides pour une dernière opération relevant du plan triennal d'assainissement (le bilan définitif sera présenté lors de cette CAF),
- 9,5 M € d'aides pour 20 opérations qui résultent de travaux inscrits aux PAOT sur les lignes 11, 12, 13, 16 et 24,
- 7,8 M € d'aides accordées à 37 bénéficiaires dans le cadre du plan d'accélération.
- 1,5 € d'aides sont rattachés aux quatre CTEC de la CA de saint Louis, de la CA de Mulhouse, de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et de la communauté de communes du Sundgau.

M. MARCOS souligne qu'il n'y a pas de nouveau CTEC présenté à cette CAF, mais qu'un certain nombre arrivent à maturité et seront présentés aux premières CAF 2021.

Il indique que globalement en 2020 le niveau d'engagement est de 82 M€ en 2020 sur un budget initial de 107 M€ soit environ 77 %, avec de fortes disparités selon les lignes programmes dont il commente le niveau de consommation.

Domaine 2 :

- LP 11 (stations d'épuration des collectivités) et 12 (réseaux d'assainissement des collectivités) : 36 % et 65 %. Ces taux sont modestes et traduisent un ralentissement d'activité sur 2020 avec un décrochage qui n'a pas pu être rattrapé mais le plan d'accélération de l'agence, qui comporte un axe fort sur l'assainissement, va soutenir ces lignes en 2021.
- LP 15 (assistance technique à la dépollution) : 77%.
- LP 25 (eau potable) : 59 %. Ce taux est moyen, mais plus élevé que l'année dernière. On observe à cette session une vingtaine de dossier de travaux de renouvellement de réseau pour lutter contre les fuites ou de sécurisation d'adduction d'eau potable. Les effets du plan d'accélération commencent déjà à se faire sentir progressivement et les prévisions 2021 sont bonnes avec déjà quelques gros projets structurants.

Domaine 3 :

- LP 13 (lutte contre la pollution industrielle) : 71 %. Ce taux est meilleur qu'en 2019. Différents projets de gestion intégrée des eaux pluviales, d'amélioration des conditions de stockage des produits dangereux sont proposés à cette CAF ainsi qu'un projet rattaché à l'AAP innovation dans la réduction des rejets de substances toxiques porté par l'Institut de recherche technologique sur les matériaux, la métallurgie et les procédés.

Cette ligne peine à être saturée mais une grande proactivité est toujours menée auprès des industriels pour intensifier les demandes d'aides et engager des contrats eau et climat.

- LP 16 (gestion des eaux pluviales) : 91 %. Ce taux est satisfaisant. La ligne est dynamique et bon nombre de collectivités se mobilisent pour présenter des projets de désimperméabilisation d'espaces publics. On a ainsi à cette CAF des opérations de gestion du temps de pluie des systèmes d'assainissement :
 - préventives : en gestion intégrée des EP, en particulier les 1ères opération de désimperméabilisation de cours d'école à Strasbourg ;
 - curatives : bassins d'orages, encore nécessaires, notamment une grosse opération de l'Eurométropole de Strasbourg (construction des bassins de pollution de Lampertheim et Vendenheim) pour plus de 3 M€ d'aides
- LP 18 (lutte contre les pollutions d'origine agricole) : 112 %.

Cette CAF se caractérise surtout par l'engagement des enveloppes :

- des MAEC que l'agence finance :
 - mise en herbe sur les aires d'alimentation de captages dégradés
 - conversion à l'AB sur les zones d'action prioritaires (masses d'eau où les problèmes de pollutions diffuses agricoles empêchent l'atteinte du bon état)

On engage à cette CAF 6 M€ sur une enveloppe disponible de 7 M€. Pour 2020, la DRAAF a estimé les besoins totaux tous financeurs confondus (Région, Feader, Etat, Agences) à 35 M€. On verra s'il faut compléter début 2021 en fonction des besoins réels après instruction des dossiers par les DDT et des discussions entre financeurs.

- des investissements (matériels et mise aux normes des bâtiments d'élevage). On engage 2,1 M€ aujourd'hui sur une enveloppe disponible de 2,5 M€.

La surconsommation sur cette ligne est liée à l'enveloppe complémentaire 2019 de 3,5 M€ qu'on a engagée début 2020 pour faire face à la forte augmentation de la conversion à l'AB (enveloppe totale 2019 de 9 M€). Il y a eu un effort particulier au titre de 2019.

III. : Aides financières : examen des dossiers de demandes d'aides financières

M. GOETGHEBEUR présente **les points agricoles** :

- les mesures agro-environnementales,

M. BAUER fait remarquer que l'Alsace est en retrait en termes de conversion dans le Bio et demande si cela est dû au type de culture comme le maïs. M. GOETGHEBEUR répond qu'effectivement le plus gros des conversions, en Alsace, se fait sur la vigne. Sur la grande plaine à maïs d'Alsace il est compliqué de faire du maïs bio aussi bien en termes de technique que de débouchés. Le travail dans le cadre de la convention « ERMES » permet d'étudier des filières en remplacement de certaines surfaces de maïs, comme la luzerne qui pourrait être ciblée sur certains captages prioritaires de la plaine d'Alsace.

Le montant d'aide de 6M € est validé à l'unanimité.

- les aides aux investissements PCAE,

M. HENRY demande quel type de matériel est concerné pour les CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges à Nitrates). M. GOETGHEBEUR précise qu'il s'agit de matériels de semis spécifique qui ne sont pas très onéreux et qui permettent, grâce à l'installation de couverts, de limiter les fuites de nitrates.

Le montant d'aide de 2,1M € est validé à l'unanimité

M. GOETGHEBEUR précise qu'un travail avec tous les partenaires est en cours afin de se coordonner avec les appels à projets « Plan de Relance » de France Agrimer pour un partage des matériels aidables dans les appels à projets.

- l'acquisition foncière et ORE par Terre de Liens

M. GEORGE demande des informations sur la structure Terre de liens. M. GOETGHEBEUR explique que c'est une association nationale qui a pour objectif l'achat de terrains agricoles pour les faire exploiter par des agriculteurs bio. C'est une structure qui est en partenariat avec les collectivités et les agriculteurs du secteur.

M. REININGER souligne le caractère exemplaire de ce projet et remercie tous les acteurs qui ont permis l'avancée et la réalisation de ce dossier.

M. HENRY précise que ce type de projet permet un double bénéfice : pour l'eau mais est aussi créateur d'emplois.

Le montant d'aide de 128 000 € est validé à l'unanimité

- l'ORE sur les captages de Mulhouse.

M. BAUER demande si des études de sol ont été faites. M. GOETGHEBEUR précise que ce n'est pas une friche industrielle mais bien des terres agricoles qui appartenaient à la société industrielle.

M. THEVENET demande des précisions sur le bénéficiaire de l'aide. M. GOETGHEBEUR précise que l'aide est accordée à la ville de Mulhouse qui contractualise une ORE avec le propriétaire. La ville de Mulhouse s'engage par la signature de l'ORE à faire des contrôles de premier niveau (vérification du label BIO) et l'agence se réserve le droit de faire des contrôles complémentaires permettant de vérifier que les terrains sont toujours en Bio.

Le montant d'aide de 74 327 € est validé à l'unanimité

M. GOETGHEBEUR présente un point sur le projet d'ORE du SDEA au bout d'un an.

M. VAUTHIER présente **le projet de l'entreprise LUCART à Laval sur Vologne (88)**

- LP 21 (gestion quantitative de la ressource en eau) : 82 %. Taux bien supérieur à l'an passé, la dynamique de consommation semble lancée. Sont présentées à cette CAF des aides pour :
 - la brasserie La Licorne à Saverne avec laquelle l'agence finalise la préparation d'un CIEC
 - l'entreprise LUCART (papetier)
- LP 23 (protection de la ressource en eau, DUP, captages) : 60 %. Ce taux est bon. Les collectivités se mobilisent pour la protection de leurs captages et deux dossiers sont présentés à cette CAF pour illustrer cette dynamique : acquisition foncière pour la protection du captage de Spechbach le Bas (ERMES) et de Kingersheim, et un premier dossier ORE pour du maintien en agriculture biologique sur les captages de Mulhouse.
- LP 24 (restauration et gestion des milieux, habitats et écosystèmes) : 99 %. Ce taux est très bon. La ligne est dynamique depuis le début de l'année. Les acteurs qui ont pris la compétence GEMAPI sont désormais structurés et qui font émerger des projets concrets.

Bilan de la consommation 2020 :

Globalement sur 2020, 82 M € ont été consommés sur un budget initial de 107 M€, soit 77 % de taux d'engagement. Au vu des prévisions en octobre, 25M € d'AE ont été déprogrammés du budget 2020 pour être reprogrammés en 2021.

Au vu des demandes d'aides reçues on a finalement instruit pour un peu plus : 84 M€ dont cette CAF de 26 M€. Il y a donc un léger dépassement de l'enveloppe restant disponible après déprogrammation.

Il est donc proposé d'engager :

- fin 2020 : 77 dossiers pour 24,18 M€ pour saturer l'enveloppe 2020
- début 2021 : 4 dossiers pour 1,8 M€ pour les flécher plan de relance car les crédits budgétaires correspondants ne seront affectés qu'en 2021.

Concernant le plan de relance, 18M € sont alloués au petit cycle de l'eau qui viendront alimenter les lignes 11, 12, 16 et 25, et 0,7 M € alloués à la renaturation des milieux (ligne 24).

Le budget de 2021 s'établit à environ 150 M € comprenant la dotation de base complétée des 25 M € d'AE du report de 2020, et des 18,7 M € d'AE du plan de relance de 2021.

Les prévisions budgétaires, à ce stade, laissent apparaître un volume de 100 M € d'aides sur le premier semestre et environ 40 M € sur le deuxième semestre avec une disparité entre les lignes.

M. GEORGE fait remarquer que le volume d'aides prévu sur 2021 de 150 M € au regard des 82 M € engagés cette année laisse présager une année chargée et espère que les conditions sanitaires et économiques permettront la réalisation de cet objectif.

M. BAUER demande comment les prévisions ont été construites sans demande d'aide. M. MARCOS répond que grâce à l'outil RIVAGE les porteurs de projets déclarent leurs intentions de projet en amont du dépôt de leur demande d'aides. Cela permet une prospective de 6 mois à 1 an. M. BAUER demande si on a une idée du taux de transformation en demande d'aide concrètes. Madame PELOUIN répond qu'en général les porteurs de projet ne déclarent de prévisions que lorsqu'ils sont sûrs de les réaliser et la fiabilité peut être moindre sur les prévisions en deuxième semestre avec des reports, dans le temps, possibles à cause de problèmes techniques ou de plans de financement difficiles à boucler sur de gros projets.

M. BAUER demande où se situe la ressource en eau de l'industriel. M. VAUTHIER répond que le prélèvement se fait dans la nappe alluviale de la Vologne.

M. REININGER demande si le projet utilise les meilleures techniques disponibles. M. VAUTHIER répond que oui et que l'industriel était déjà au-delà des seuils en termes de consommation d'eau par tonne de papier produit et que le projet permet d'aller encore plus haut. Mais il ne sait pas s'il serait possible d'être en circuit fermé.

M. NEU fait remarquer qu'il est important qu'un industriel puisse recycler son eau de process a fortiori si elle provient d'une nappe alluviale et souhaite que ça puisse servir d'exemple à d'autres industries du même type.

Le montant d'aide de 276 052 € est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente **le projet ESTRAIME dans le cadre de l'AAP innovation industrie**

M. BAUER fait remarquer l'intérêt du projet qui peut également servir à d'autres industries que l'industrie métallurgique.

M. INGWILLER souhaite pouvoir avoir un retour d'ici 2 ou 3 ans pour constater la réussite de ce projet.

M. NEU demande le projet est un centre de traitement ou un traitement in situ. M. VAUTHIER précise que l'institut de recherche va développer pour son propre compte des essais pilotes qui vont lui permettre de mieux gérer ses propres effluents et par la suite de projeter cette technologie sur d'autres sites. M. NEU précise que le procédé semble très intéressant mais sans doute coûteux et uniquement pour de petites entreprises. M. VAUTHIER précise que le rapport coût efficacité est intégré dans le projet.

Le montant d'aide de 270 299 € est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente **le projet de la Ville de Strasbourg (67)** de déminéralisation et végétalisation de différents groupes scolaires.

Le montant d'aide de 135 616 € est validé à l'unanimité.

M. VAUTHIER présente **2 projets : Syndicat de la source des minières, Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse**

Les montants d'aide sont validés à l'unanimité :

- 141 600 € pour le Syndicat de la source des Minières
- 102 000 € pour la CC Ardenne Rives de Meuse (Régie AEP) et 769 226 € (Régie assainissement)

M. VAUTHIER présente **le projet de la commune de Olley (54)**

Le montant d'aide de 270 000 € est validé à l'unanimité

M. BOURMAUD présente le projet de coopération décentralisée **entre les syndicats de la Fensch et le comité populaire de la province de BINH DINH - Vietnam**

Les montants d'aide de 60 125 € pour le SM de Production d'eau de la Fensch et de 66 313 € pour le Syndicat des eaux de l'assainissement de Fontoy Vallée de la Fensch sont validés à l'unanimité.

IV. Bilan du plan triennal (2018-2020) de soutien à l'assainissement

Madame PELOUIN présente le Bilan définitif du plan triennal

M. HOELTZEL précise que le plan triennal n'avait pas été fait pour cela mais il a permis de soutenir l'activité en 2020 suite à la crise sanitaire et aux deux confinements.

V. Point sur les mesures d'urgence boues et associations adoptées par le CA du 14 mai 2020

M. VAUTHIER présente le point sur la gestion des aides boues durant la crise COVID.

M. GOETGHEBEUR présente un bilan de l'adaptation des contractualisations 2020 avec les associations pour pallier les effets de la crise sanitaire.

VI. Bilan des refus de demandes d'aides depuis le début du XIème programme

Madame PELOUIN présente le bilan.

M. GEORGE fait remarquer qu'un certain nombre de refus ont dû générer de nouvelles demandes d'aides. La présentation sera modifiée en ce sens pour l'année prochaine.

VII. Point d'information sur le concours Eau et QPV

M. VENANDET présente le point d'information.

VIII. Compte-rendu des décisions d'aides à l'investissement prises par le Directeur général

115 opérations représentant 2 M€ d'aides (1/3 concerne les aides boues) ont fait l'objet d'une décision d'aide directeur à l'investissement depuis la dernière réunion de la Commission des Aides Financières.

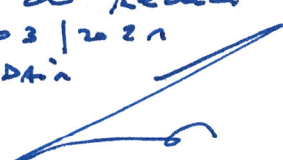
La Commission donne quitus au Directeur Général pour toutes les aides accordées dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée par le Conseil d'Administration.

L'ensemble des dossiers de cette séance est approuvé par la Commission des Aides Financières par l'adoption de la délibération n° 2020C04.

IX. Divers

M. HOELTZEL tient à informer la CAF que l'Agence rencontre des difficultés juridiques avec une aide du syndicat des eaux de la région messine qui n'a pas fait l'objet de marché public mais a inclus le projet dans son dossier de délégation de service public. Ce montage juridique très particulier nécessite de suivre des règles précises de droit communautaire qui pour le moment ne sont pas respectées. Ces aides portent sur plusieurs millions d'euros et des explications seront données à une prochaine CAF sur la suite réservée à ce dossier.

*A propos,
Président de réunion
du 12/03/2021
Ray DEDIN*



Le Président
de la Commission des Aides Financières,

Michel GEORGE

NB : Le présent relevé de décisions sera mis à la disposition du public sur le site internet de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse après son approbation par la Commission des Aides Financières.